

Populations légales : 1 816 716 habitants dans les 1 420 communes de Haute-Normandie au 1er janvier 2007

Depuis 2004, la nouvelle méthode de recensement a substitué au comptage exhaustif effectué tous les huit à neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Elle produit des résultats à partir d'un cycle de cinq enquêtes. Les résultats des collectes 2005 à 2009 sont disponibles et permettent ainsi d'estimer la population de toutes les communes au 1er janvier 2007.

Près de 350 textes législatifs ou réglementaires s'appuient sur les populations légales calculées par l'Insee. Ces données essentielles pour la gestion communale ou intercommunale sont mises à jour chaque fin d'année. Le décret paru au journal officiel du 31 décembre 2009 a ainsi officialisé les chiffres de toutes les communes, départements et régions françaises et seront valables tout au long de l'année 2010.

Ce nouveau millésime fait référence au 1er janvier 2007 et décompte pour l'ensemble des communes de Haute-Normandie 1 816 716 habitants, soit une évolution annuelle moyenne de 0,3 % depuis 1999. La croissance régionale de la population est moins soutenue qu'au plan national (+ 0,7 %), essentiellement du fait du département de la Seine-Maritime qui gagne peu d'habitants (+ 0,1 %). La population du département de l'Eure connaît la même vitalité que la France.

Depuis le 1er janvier 1999, la population de la région progresse en moyenne de 4 500 habitants par an. Cette progression est totalement imputable à un excédent des naissances sur les décès et masque un déficit migratoire. En effet, chaque année, on compte 23 300 naissances pour 15 800 décès. La population haut-normande devrait donc s'accroître de 7 500 habitants mais un déficit des arrivées sur les départs de l'ordre de 3 000 habitants par an ramène cette hausse à 4 500. Cette situation est imputable au seul département de la Seine-Maritime qui enregistre 4 500 départs nets par an tandis que celui de l'Eure - attractif - bénéficie de 1 500 arrivées nettes chaque année.

Les chiffres-clés 2007

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Nombre de communes au 1er janvier 2009	675	745	1 420	36 682
Population municipale 2007	572 105	1 244 611	1 816 716	61 795 550
Rang (taille population 2007)	42ème	13ème	14ème	///
Population sans doubles comptes 1999	541 054	1 239 138	1 780 192	58 518 395
Évolution annuelle 1-1-1999/1-1-2007 (%)	0,7	0,1	0,3	0,7

Source : Insee - Recensements de population 1999 et 2007

Unités : nombre, %

Les communes de Haute-Normandie selon leur taille au 1er janvier 2007

Taille (en nombre d'habitants)	Répartition des communes		Répartition de la population		Taux de croissance annuel moyen 1er janvier 1999 / 1er janvier 2007 (en %)
	Nombre de communes	% cumulé	Population municipale	% cumulé	
Moins de 500	790	56	213 116	12	1,15
De 500 à 999	342	80	236 762	25	1,02
de 1 000 à 1 999	164	91	214 105	37	0,75
De 2 000 à 3 499	51	95	131 937	44	0,31
De 3 500 à 4 999	19	96	79 026	48	0,30
De 5 000 à 9 999	29	98	214 762	60	-0,20
De 10 000 à 19 999	15	99	202 883	71	-0,14
De 20 000 à 49 999	7	100	184 320	81	-0,22
50 000 et plus	3	100	339 805	100	-0,32

Source : Insee - Recensements de population 1999 et 2007

Unités : nombre, %

Note de lecture : 80 % des 1 420 communes de la région ont moins de 1 000 habitants. Ces 1 132 communes regroupent un quart des Haut-Normands.

Un Haut-Normand sur quatre vit dans une commune de moins de 1 000 habitants. C'est le dynamisme de ces communes qui porte l'essentiel de la croissance démographique de la région. L'attrait pour les villages se fait au détriment des villes-centres ou des pôles ruraux. La baisse de population est visible dans les communes à partir de 5 000 habitants

(- 0,2 %). L'Ouest de l'agglomération rouennaise et le littoral sont particulièrement touchés.

Pour établir le millésime 2008 à venir, près de 700 agents recenseurs sillonneront prochainement le territoire de la région. L'enquête annuelle de recensement 2010 débutera le 21 janvier et se terminera le 20 février pour les 279 communes de moins de 10 000 habitants concernées cette année (une sur cinq), le 27 février pour les 25 communes plus de 10 000 habitants dont un échantillon de 8 % des logements est enquêté annuellement □

Aline CONSTANTINIDIS

DÉFINITION

Population municipale :

Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique.

Variation de densité de population lissée entre 1999 et 2007



En nombre d'habitants par Km²

- 29.16 ou plus
- de 7.27 à moins de 29.16
- de 2.38 à moins de 7.27
- de 1.05 à moins de 2.38
- de 0.4 à moins de 1.05
- de 0 à moins de 0.4
- de -0.7 à moins de 0
- moins de -0.7

Source : Insee (RP 1999 et 2007)
Rayon de lissage : 12 km

LE LISSAGE DES CARTES

LISSER UNE DENSITÉ : POURQUOI ?

Le « lissage spatial » s'inspire de celui des séries chronologiques : le graphique d'une telle série est souvent difficile à déchiffrer car « en dents de scie », affecté par des aléas, des effets saisonniers, des « accidents », voire des erreurs... On lisse la série pour en dégager la tendance.

Certaines cartes communales sont peu lisibles pour les mêmes raisons, présentant l'aspect bariolé d'un habit d'Arlequin. On les lissera pour en dégager les tendances spatiales.

LISSER UNE DENSITÉ : COMMENT ?

La population de chaque commune est répartie dans un cercle de rayon R (ici, 12 km) de façon décroissante à la distance au chef-lieu. La densité lissée peut donc s'interpréter comme une moyenne pondérée des densités des communes dont le chef-lieu se trouve dans un cercle de rayon R.

Les « bords » de l'espace considéré - frontières terrestres et maritimes - font l'objet d'un traitement particulier : une commune proche de la mer voit sa population répartie non dans le cercle, mais dans la partie terrestre de ce cercle, bien entendu.